

Nitrates : Les États membres approuvent une proposition controversée

Dossier de la rédaction de H2o
September 2025

Les États membres de l'UE ont approuvé, lors de la réunion du comité Nitrates du 19 septembre, l'utilisation d'azote récupéré à partir de lisier, appelé engrais RENURE (REcovered Nitrogen from manURE, ou azote issu d'effluents d'élevage), au-delà de la limite fixée par la directive Nitrates pour l'épandage de lisier et de lisier transformé (limite fixée à 170 kg N/ha/an). Cette décision a été saluée par la Commission européenne et est désormais partagée avec le Parlement européen et le Conseil qui ont trois mois pour l'examiner. Les organisations environnementales et de protection de l'eau sont choquées par cette proposition et exhortent les députés européens et les États membres à la rejeter. De son côté, la commissaire à l'Environnement, à la Résilience hydrique et à l'Économie circulaire compétitive Jessika Roswall, a souligné que "l'utilisation des engrais RENURE peut contribuer à une gestion efficace des nutriments et à une agriculture plus résiliente, tout en protégeant l'environnement". Elle a également précisé que la proposition de la flexibilité aux pays souhaitant recourir aux engrais RENURE, tout en garantissant que les points critiques de pollution puissent être traités.

La Commission européenne avait soumis à consultation du public son projet de texte au printemps 2025 et recueilli 180 réponses. Le Réseau Chambres d'agriculture France y estimait qu'il est "intéressant de pouvoir utiliser davantage d'engrais azotés organiques d'origine animale". L'Union des industries de la fertilisation (UNIFA), quant à elle, jugeait qu'il serait "nécessaire de garantir que 100 % des engrais RENURE proviennent de flux agricoles et agroalimentaires" et suggérerait la mise en place d'un système européen de certification pour suivre le respect des critères de qualité et des quantités utilisées.